

Avocats Pour la Justice au Proche-Orient
Association loi 1901
Adresse correspondance : 94, rue Saint Lazare – 75009 PARIS
Mail : contact.ajpo@gmail.com - 06 85 45 36 82

Madame Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
1, rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Par courrier et courriel

Paris, le 22 mars 2024

Objet : Courrier de l'association A.A.

Madame la Ministre,

L'Association Avocats Pour la Justice au Proche-Orient a été constituée en 2002 sous la co-Présidence de feu Maître Gisèle HALIMI qui, comme nous le savons tous, s'est toujours battue pour le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Dans le cadre de notre association elle avait pu se rendre en Palestine et en Israël notamment afin de visiter Monsieur Marwan BARGHOUTI, sur son lieu de détention.

C'est donc dans ce même esprit de défense des droits, notamment du droit international humanitaire et des libertés fondamentales que nous vous adressons la présente correspondance ayant pour objectif d'apporter quelques précisions et corrections qui font suite au courrier que l'association « Actions Avocats » (ci-après A.A., nonobstant le risque de confusion) vous a adressé le 20 mars dernier et qui a été rendu public.

S'il est effectivement du devoir de tous et notamment des institutions judiciaires de poursuivre et sanctionner les actes racistes de toutes natures en ce compris tous comportements antisémites, la lutte contre l'antisémitisme ne saurait servir de prétexte à un combat contre la liberté d'expression.

Si nous partageons également le propos de Monsieur le Premier Ministre lorsqu'il indique que l'école Science Po « *a toujours été et restera, un lieu de débats, de confrontations des points de vue et de mobilisation (...) Mais ces débats et ces mobilisations ne peuvent pas aller à l'encontre de nos principes républicains.* », nous n'en tirons, semble-t-il, pas les mêmes conséquences que nos Consœurs et Confrères de l'Association A.A.

Nous rappelons,

- que la liberté d'expression reste et demeure une liberté fondamentale d'autant plus protégée lorsque l'expression porte sur un sujet d'intérêt général tel le conflit israélo-palestinien (comme l'a d'ailleurs réaffirmé la CEDH dans l'arrêt Baldassi et autres C/ France),
- que la précipitation à s'emparer de dénonciations, avant toute enquête établissant les faits ,va à l'encontre de nos règles de droit et principes démocratiques.

.../...

Avocats Pour la Justice au Proche-Orient
Association loi 1901
Adresse correspondance : 94, rue Saint Lazare – 75009 PARIS
Mail : contact.ajpo@gmail.com - 06 85 45 36 82

A cet égard, des étudiants de confession juive de l'école Science PO ont pu apporter leurs témoignages et contester les accusations portées contre les étudiants qualifiés de « pro-palestiniens » (nous préférons pour notre part, parler d'étudiants qui souhaiteraient voir respecter le droit international).

Dans son courrier du 20 mars, l'association A.A. dénonce, la veille de sa tenue, un évènement prévu au sein de l'Université de Nanterre dont le thème était : « *Témoignages, droit, solidarités : parler de la Palestine à l'Université.* », dans le cadre duquel intervenait notamment Monsieur Jean-Guy Greilsamer.

L'Association A.A. oublie de préciser que Monsieur Jean-Guy Greilsamer est également juif et membre de l'association Union Juive Française Pour la Paix (UJFP). Un second intervenant, Monsieur Franck ROMANO, Avocat-Franco-américain et Maître de Conférence serait également juif.

Bien évidemment, l'expression militante en faveur du respect du droit international n'a ni frontières, ni religion et c'est bien ce qu'a pu être exprimé par ces personnes, au sein de l'université de Nanterre.

Et nous ne pouvons voir dans cet évènement du 21 mars 2024, que la démonstration de ce que la critique de la politique d'un Etat, n'est en rien liée à la religion pratiquée ou non par nos concitoyens et notamment par les étudiants français.

Le second corps de la phrase formulée par l'association A.A. qui est : « *fervent défenseur du BDS notamment* », démontre si besoin était que la préoccupation véritable exprimée dans ce courrier n'est pas tant le risque de voir leur coreligionnaires (dont l'un approche les 80 printemps) « *accentuer un sentiment d'insécurité* » chez des étudiants, que de les entendre promouvoir le mouvement citoyen BDS (actions de boycott visant à lutter pacifiquement contre la politique israélienne).

Il s'agit là, d'un combat d'arrière-garde puisque la France a été condamnée par la CEDH, pour avoir pénalisé l'appel au boycott de produits israéliens, cette pénalisation répondant à des motifs purement politiques mais portant gravement atteinte à la liberté d'expression. Ce qui est pourtant parfaitement connu, à tout le moins de certains signataires du courriers de l'Association A.A., pour avoir plaidé et finalement perdu cette « bataille judiciaire ».

Cela étant, il convient effectivement d'assurer la sécurité de **tous** les étudiants, nous sommes d'autant plus sensibles à cette question que nous avons eu à plaider, par le passé, contre de nombreux miliciens de la Ligue de Défense Juive, ayant notamment agressé des étudiants (jusque dans l'enceinte du Tribunal Administratif de Paris) et que vient de se créer une nouvelle association d'étudiants « le Mouvement des Etudiants Juifs Français » MEJF, qui dans la tribune annonçant sa création écrit : « *Nous reconnaissons à Éric Zemmour un rôle de lanceur d'alerte, d'éveilleur, d'aiguillon qui a contribué, sur la scène politique, à dessiller les yeux de nombre de nos compatriotes au sujet de cet antisémitisme, qui n'est pourtant pas nouveau.* » ; étant ici rappelé que Monsieur Zemmour a été définitivement condamné pour provocation à la discrimination et à la haine à raison de l'appartenance à une religion.

Avocats Pour la Justice au Proche-Orient
Association loi 1901
Adresse correspondance : 94, rue Saint Lazare – 75009 PARIS
Mail : contact.ajpo@gmail.com - 06 85 45 36 82

Il n'y a pas de hiérarchie dans le racisme, l'antisémitisme n'est qu'une des nombreuses expressions du racisme et s'il doit y avoir une cause nationale, ce doit être contre toutes les formes de racismes.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Pour l'Association AJPO
Dominique COCHAIN
Avocat à la Cour